

C'est pourquoi,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Sur avis favorable de la Commission des Finances du 10/09/2024 ;

ACCEPTE, à l'unanimité, la DM 2 du budget Ville de Vernouillet ci-dessus.

ET ONT SIGNE les membres présents ;
Pour copie certifié conforme



La secrétaire de séance,

Michèle MANSON



Le Maire,

Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.